

Image not found or type unknown



Reprise ancienneté contrats saisonniers et journaliers

Par **Perseverare**, le **22/07/2016** à **00:43**

Bonjour, Mon entreprise refuse de prendre en compte dans mon ancienneté environ 2 ans et demi de contrats saisonniers (3 CDD entrecoupés de petits contrats journaliers (pour éviter une titularisation)). Après le dernier CDD et 5 mois de chômage, j'ai intégré en CDD puis CDI une autre entreprise du même secteur d'activité (transport aérien) avant de réintégrer mon entreprise initiale lors d'une fusion entre les deux compagnies. S'agissant de la même entreprise, ma demande me semble fondée et ce refus un déni de réalité. Sur quels textes puis-je m'appuyer ? Mille mercis pour les conseils que vous pourrez me donner, Cordialement

Par **morobar**, le **22/07/2016** à **08:27**

Bjr, Hélas votre demande n'est pas fondée. Votre ancienneté débute à votre embauche dans la dernière compagnie. La fusion avec l'ancien employeur est sans incidence, le contrat ayant cessé après le dernier CDD.